

DIPLÔME D'ÉTAT DE CONSEILLER EN ÉDUCATION SOCIALE ET FAMILIALE

DC4B - *Implication dans les dynamiques institutionnelles, partenariales et inter partenariales*

SESSION 2011

Durée : 4 heures

Matériel autorisé :

- Toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante (Circulaire n°99-186, 16/11/1999).

Tout autre matériel est interdit.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet se compose de 13 pages, numérotées de 1/13 à 13/13.

DIPLÔME DE CONSEILLER EN ÉDUCATION SOCIALE ET FAMILIALE	Session 2011
<i>Implication dans les dynamiques institutionnelles, partenariales et inter partenariales</i> – DC4B	Page : 1/13

« La crise de l'intégration sociale et culturelle, associée à la crise de l'emploi qui affecte les sociétés industrielles, amène à promouvoir l'accès de nouvelles catégories sociales au jardinage familial : celles qui sont exposées à des processus d'exclusion. Mais les procédures de création, les choix d'aménagement, les logiques de gestion et d'encadrement des jardins hérités de méthodes mises au point il y a un siècle par le mouvement des jardins ouvriers, sont souvent mal adaptés au nouveau contexte social. Ils réduisent, et parfois même étouffent le pouvoir socialisant du jardin familial. Il en est de même des formes de citoyenneté associative que prônent actuellement les responsables d'association, les élus ou les services administratifs. Pour que les jardins soient un lieu où s'opèrent à la fois une consolidation de la vie privée et une initiation à la vie publique, d'autres modalités sont à rechercher. Elles supposent l'analyse attentive des effets de la création de jardins dans les quartiers en difficulté. »

Daniel Cérézuelle, *Les jardins familiaux, lieux d'initiation à la civilité (revue thématique semestrielle, Communication, année 2003 volume 74)*

Vous êtes Conseiller (ère) en Économie Sociale Familiale dans un centre social associatif implanté dans la maison de quartier située dans le quartier S de la ville de R.

Le conseil d'administration du centre social envisage la création d'un jardin type jardin familial ou collectif à l'emplacement d'un terrain vague situé en bordure du quartier.

Vous êtes chargé(e) de conduire ce projet.

QUESTION 1:

Afin de négocier la mise en place d'un jardin :

1.1 Montrez en quoi un jardin familial ou collectif peut être un outil d'insertion compte tenu des caractéristiques du quartier S. Identifiez également les difficultés qui peuvent être rencontrées dans la mise en place du projet.

1.2 Présentez et justifiez le choix des partenaires à mobiliser en tenant compte de leur implication respective dans les politiques d'insertion.

QUESTION 2 :

Envisagez deux actions partenariales qu'il serait pertinent de réaliser lorsque le jardin fonctionnera. Précisez pour chacune d'elles ses objectifs et l'intérêt des partenariats formés.

Présentez également votre rôle et votre positionnement en tant que CESF, en mettant en évidence les compétences mobilisées.

DIPLÔME DE CONSEILLER EN ÉDUCATION SOCIALE ET FAMILIALE	Session 2011
<i>Implication dans les dynamiques institutionnelles, partenariales et inter partenariales</i> – DC4B	Page : 2/13

LISTE DES DOCUMENTS ANNEXES :

ANNEXE 1 : Diagnostic de territoire du quartier S (d'après le CUCS de l'agglomération de R), pages 4 à 7.

ANNEXE 2 : Récapitulatif des institutions, structures, dispositifs, associations présentes dans le quartier S de R (Observatoire de l'Économie et des Territoires du département concerné), pages 7 à 8.

ANNEXE 3 : Jardins familiaux, jardins collectifs (www.reseau-orfee.org), pages 8 à 10.

ANNEXE 4 : À quoi servent les jardins familiaux ? (Jardinage et développement social, Daniel Cérézuelle), page 11.

ANNEXE 5 : Jardinage et développement social : susciter une volonté politique (Jardinage et développement, Daniel Cérézuelle), pages 12 et 13.

Barème :

C43 : Représenter l'institution	5 points (dont 2 points : rédaction rigoureuse)
C44 : Assurer une fonction de médiation	3 points
C45 : Assurer une fonction de négociation	6 points
C46 : S'inscrire dans un travail d'équipe en interne, pluriprofessionnel et/ou interinstitutionnel	6 points

ANNEXE 1 : Diagnostic de territoire du quartier S

Le quartier S pose un problème spécifique.

Éloigné du centre-ville, le quartier a été construit entre le cimetière, un terrain militaire, un terrain vague, la voie ferrée, des usines, auxquels s'est ajoutée depuis la rocade. Il n'existe que deux accès au quartier, rue Hubert Fillay et rue Saint-Marc, reliés par la rue Paul Besnard qui le traverse en arc de cercle. Cette configuration urbaine isole le quartier du reste de la ville et procure aux habitants **un sentiment d'enfermement**.

Le plan d'aménagement interne renforce de surcroît cet enclavement : l'accès à la majorité des immeubles se fait en effet par des impasses et des passages piétons plus ou moins bien délimités. On peut ajouter que la liaison naturelle vers le centre-ville par la rue Saint-Marc est particulièrement délaissée en raison de son aspect (usines, pas d'habitations, ni de verdure, absence de trottoirs).

Les logements sociaux sont de plus grande taille à S où les type 4 et type 5 représentent 54 % du parc.

Les immeubles ne sont pas de grande hauteur, R + 3 ou R + 4. Chaque cage d'escalier comprend ainsi entre 5 et 9 logements maximum à S.

La vacance s'est accélérée dans le quartier depuis le dernier recensement. Elle atteint 27 % des logements sociaux (OPAC). L'image du quartier est dégradée au point que les habitants ne veulent plus aller y vivre. Beaucoup le quittent d'ailleurs, comme en atteste **le taux de rotation particulièrement élevé en 2005** : 29 % .

S présente une autre singularité : la part des locataires du parc social présents depuis moins d'un an est plus importante que dans les autres quartiers, mais c'est également le cas pour ceux qui y résident depuis plus de 9 ans. On a donc d'un côté une population très installée et de l'autre, des personnes très nouvellement arrivées ou qui ne restent pas.

On constate dans le quartier une augmentation importante des plus de 60 ans. Autre point à souligner : les évolutions sont très divergentes selon le sexe. Le nombre de femmes a diminué de 15 % à S, deux fois plus que pour les hommes (- 7,6 %). Toutefois, **S accueille encore une importante proportion de jeunes**.

L'allongement de la durée de vie a également pour conséquence l'augmentation du nombre des personnes isolées. D'autres facteurs entrent en ligne de compte, comme les ruptures conjugales, par exemple. C'est un phénomène qui touche en premier lieu les villes.

Inversement, la baisse de la natalité influe sur la taille des familles. La part de celles comptant 5 personnes ou plus s'est ainsi réduite entre 1990 et 1999, passant de 7,8 % à 6,4 %. Elles sont cependant encore bien représentées à S.

DIPLÔME DE CONSEILLER EN ÉDUCATION SOCIALE ET FAMILIALE	Session 2011
<i>Implication dans les dynamiques institutionnelles, partenariales et inter partenariales</i> – DC4B	Page : 4/13

ANNEXE 1 (suite)

Ce quartier comprend également une part plus importante qu'ailleurs de ménages de trois personnes.

L'éclatement de la famille constitue l'une des données socio-démographiques essentielles de la dernière décennie. Le nombre de familles monoparentales ne cesse de croître. En 1999, c'est le cas pour plus d'une famille sur dix. Cette situation s'accompagne souvent d'une situation financière et sociale précaire, engendrant une concentration sur les quartiers où domine l'habitat social.

Ainsi, **la proportion de familles monoparentales** dépasse 18 % à S. **On constate une concentration de population étrangère dans le quartier (près d'un tiers)**. Ce dernier abrite en effet une très importante communauté turque. Ce regroupement, ajouté à l'aspect enclavé de ce territoire, crée une situation d'exclusion qui devient de plus en plus difficilement acceptable. Les personnes sans activité **professionnelle sont en proportion supérieure** à la moyenne **dans les quartiers sud**, en particulier à S (plus d'un habitant sur quatre).

Le taux d'activité pour les femmes de S reste faible quelle que soit la tranche d'âge. L'écart est particulièrement important pour S par rapport au reste de la ville (environ 12 points de moins que la moyenne de la ville) et explique la part élevée de personnes sans activité professionnelle précédemment pointée. Cette situation n'est évidemment pas sans lien avec la présence d'une forte communauté turque : aux habitudes culturelles, voire confessionnelles, s'ajoute cependant un **faible niveau de formation**, accentué par un **défaut de maîtrise de la langue française**.

Au sein de la ville, une certaine spécialisation apparaissait selon le lieu de résidence. Ainsi, le **quartier S** se distingue par le **nombre d'actifs travaillant dans l'agriculture et la sylviculture**. Les ressortissants turcs, majoritairement d'origine rurale (Anatolie centrale, bords de la Mer noire) sont en effet fréquemment employés dans des **travaux saisonniers** (fraises, asperges, etc.), en particulier les femmes. Beaucoup d'hommes travaillent dans le bâtiment, comme le laisse entrevoir la part des actifs de ce secteur. À l'opposé, les habitants de ce quartier sont moins nombreux dans les services.

D'une manière générale, les cités HLM connaissent aujourd'hui une concentration sans précédent de personnes ou de familles défavorisées. Durant la période récente, en effet, l'accès au crédit a été nettement plus aisé et le nombre de candidats à la propriété s'est envolé, laissant dans les quartiers populaires les habitants les plus démunis. Il convient d'aller plus loin dans l'étude des caractéristiques des populations concernées et d'appréhender leurs difficultés dans toutes leurs dimensions. On peut indiquer que selon les déclarations recueillies par les bailleurs sociaux auprès de leurs locataires, six ménages sur dix auraient un niveau de ressources inférieur ou égal à 30 % du plafond HLM à S.

La composition familiale reflète celle déjà mise en évidence précédemment, avec une présence importante de couples avec enfants à S (près d'une famille sur deux dans les deux cas).

DIPLÔME DE CONSEILLER EN ÉDUCATION SOCIALE ET FAMILIALE	Session 2011
<i>Implication dans les dynamiques institutionnelles, partenariales et inter partenariales</i> – DC4B	Page : 5/13

ANNEXE 1 (suite)

Plus d'un ménage sur dix se trouve en situation précaire sur le plan du logement, c'est-à-dire en foyer, en caravane, hébergé chez des amis ou sans domicile. Plus de 80 % sont locataires en général. On remarque cependant à S une proportion plus élevée qu'ailleurs d'accédants à la propriété.

Les **motifs d'intervention les plus fréquents** sont de loin les **difficultés financières et l'accès aux droits** (RSA ou CMU par exemple). Quelques caractéristiques particulières sont à signaler : les questions de santé ont une place assez importante à S.

Pour venir en aide aux plus démunis, la municipalité a créé une épicerie sociale. En relation avec le service social et en partenariat avec l'ensemble des acteurs sociaux de la ville, ce service est chargé de dispenser l'aide alimentaire octroyée par le CCAS. Un agent de liaison est chargé du suivi individuel des bénéficiaires.

Nutrition et lutte contre l'obésité.

Des habitudes alimentaires saines contribuent à limiter la survenue de maladies et d'incapacité (maladies cardio-vasculaires, diabète, obésité, ostéoporose). Or, la progression de l'obésité est confirmée chez les enfants. Chez les adultes, la précarité peut créer des troubles du comportement alimentaire qui peuvent déboucher sur l'obésité. Quant aux personnes âgées, elles sont à haut risques de malnutrition, ce qui compromet à plus ou moins long terme l'autonomie dans leurs activités de la vie quotidienne et est responsable d'épisodes infectieux par l'immunodépression qu'elle induit.

Des actions de prévention et de lutte contre l'obésité ont été mises en place par le CCAS, destinées en particulier aux personnes fréquentant l'épicerie sociale, mais aussi aux personnes âgées. Au départ, la sensibilisation à l'équilibre alimentaire se faisait à base de recettes délivrées (sous forme de dessin) avec les produits distribués par l'épicerie sociale. Peu à peu, d'autres activités sont venues s'ajouter, pour répondre à l'intérêt et aux attentes exprimés : ateliers de cuisine, préparation et partage d'un repas une fois par mois (cuisine mise à disposition par Caf au centre social du quartier), réunions par petits groupes pour des informations plus complètes sur l'équilibre alimentaire.

La dimension activité physique dans le contrôle du poids est également prise en compte. Des marches sont désormais organisées. L'expérience récente et réussie d'un cours de gymnastique devrait être rééditée.

Outre l'intérêt de ces démarches sur le plan de la santé, elles favorisent la resocialisation de personnes se trouvant souvent en situation d'exclusion et de perte de confiance en soi.

Cet aspect est conforté par l'organisation de semaines de vacances durant lesquelles le rappel des fondamentaux alimentaires s'accompagne d'activités artistiques, culturelles, etc. De même, les repas et certaines activités associent d'autres groupes, dont des personnes âgées, favorisant un dialogue entre générations. Les repas rassemblent en moyenne entre vingt et trente personnes, les marches une dizaine ; les réunions équilibre et bien-être sont organisées avec des groupes plus restreints (moins de 5 personnes).

La semaine de vacances de l'été 2006 a connu une fréquentation variant entre dix et vingt personnes selon les ateliers.

DIPLÔME DE CONSEILLER EN ÉDUCATION SOCIALE ET FAMILIALE	Session 2011
<i>Implication dans les dynamiques institutionnelles, partenariales et inter partenariales</i> – DC4B	Page : 6/13

ANNEXE 1 (suite)

Des incivilités qui traduisent avant tout un mal-être des jeunes.

Les membres du personnel social et de santé en milieu scolaire ressentent chez les collégiens une **grande angoisse**, une **souffrance psychologique** qui est de l'ordre de l'affectif. On retrouve également des phénomènes de "groupe" qui se traduisent par des incivilités, alors qu'individuellement, les élèves ne posent pas de problèmes particuliers.

Des comportements spécifiques tiennent cependant à **deux facteurs locaux : la présence de la forte communauté turque et l'image des quartiers.**

Les relations tendues entre la France et la Turquie (controverse sur l'entrée dans l'Union Européenne, reconnaissance du génocide Arménien) ne sont pas sans incidences sur les familles et, en conséquence, sur les jeunes. La mauvaise image des quartiers, spécialement celui de S pour les raisons déjà évoquées, conduit les adolescents à se croire délaissés, ignorés. Leur violence pourrait alors être interprétée comme une manifestation de leur existence, voire un cri d'alarme. Elle peut également être induite par des violences vécues au quotidien dans leur famille. Plus graves sont les attaques récurrentes dont il a été fait mention contre le centre social de S, ainsi que les agissements des lycéens dans les transports scolaires (agression d'un chauffeur, dégradations, refus de payer). Le climat d'insécurité qu'ils y font régner n'est plus supporté par les conducteurs de bus. Les tentatives de médiation ont jusqu'à présent échoué.

Source : D'après le CUCS de l'agglomération de R.

ANNEXE 2 : Récapitulatif des institutions, structures, dispositifs, associations présentes dans le quartier S de la commune de R.

Éducation Nationale :

- école maternelle et primaire.

Conseil général :

- permanences des travailleurs sociaux de l'UTAS,
- permanences des médecins de la protection maternelle et infantile,
- éducateurs du service de prévention.

Ville de R :

- mairie annexe,
- médiathèque annexe,
- maison de quartier,
- permanences du conseiller social et juridique,
- interventions des travailleurs sociaux du CCAS,
- interventions de la diététicienne dans les écoles,

DIPLÔME DE CONSEILLER EN ÉDUCATION SOCIALE ET FAMILIALE	Session 2011
<i>Implication dans les dynamiques institutionnelles, partenariales et inter partenariales</i> – DC4B	Page : 7/13

ANNEXE 2 (suite)

- interventions d'un chargé de mission auprès des populations immigrées,
- gymnase,
- aire de sport.

Batiss'caf :

- cours bénévoles pour l'apprentissage de la langue française.

Associations :

- comité de quartier,
- association culturelle franco-turque.

Commerces :

- boulangerie,
- épicerie,
- marché le mardi après-midi.

Offices d'HLM :

- OPAC,
- Jacques Gabriel.

Dispositif : Programme de Réussite Éducative (PRE)

Mosquée

École turque

Source : Observatoire de l'Économie et des Territoires du département concerné

ANNEXE 3 : Jardins familiaux, jardins collectifs

Le jardin est un lieu de production nourricière, de créativité et de convivialité, riche de diversité paysagère. Il est présent dans notre histoire comme dans notre imaginaire, car toujours associé aux rêves des hommes. C'est un espace privilégié pour initier au monde vivant et à la nature, par la biodiversité et le contact direct avec la terre. Il permet aux adultes et aux enfants de mieux appréhender les écosystèmes à l'échelle humaine et à proximité de leur lieu de vie. C'est un outil éducatif fabuleux car pluridisciplinaire, qui invite à la découverte, à l'expérimentation scientifique et culturelle et à l'épanouissement individuel et collectif. Il est ainsi un lieu propice à la mise en œuvre d'une pédagogie différenciée et de l'alternance entre les approches (technique, scientifique, ludique, créative, culinaire, historique...).

DIPLÔME DE CONSEILLER EN ÉDUCATION SOCIALE ET FAMILIALE	Session 2011
<i>Implication dans les dynamiques institutionnelles, partenariales et inter partenariales– DC4B</i>	Page : 8/13

ANNEXE 3 (suite)

1. Typologie des jardins.

Les jardins familiaux

* Mosaïque de jardins juxtaposés, qui favorise l'échange et la rencontre entre ses jardiniers d'origines et de cultures variées, et qui tend à être de plus en plus en demande d'animation et de conseils en jardinage biologique.

* Ils répondent avant tout aux besoins de s'approprier une parcelle de terre, à des fins d'agrément ou vivrières, et s'adressent le plus souvent aux résidents d'habitats collectifs.

* Ils peuvent se décliner en jardins de quartiers, de périphérie, ou de fin de semaine. L'éloignement du lieu de résidence modifie alors son utilisation, à l'image d'une résidence secondaire.

Les jardins collectifs

* Ce qui les rassemble est le fait de jardiner ensemble une parcelle commune. Le projet social est alors très fort et repose sur des valeurs de partage, d'échange et de dynamique de groupe (minimum 10 personnes).

* Différents types de jardins collectifs :

jardins de quartier : véritables "centres culturels de plein-air", à proximité des lieux d'habitation, les jardiniers inventent ensemble, leurs aménagements et leurs utilisations ;

jardins d'insertion sociale : encadrés par des professionnels, qui leur dispensent un suivi technique et individualisé, les jardiniers s'initient à la gestion collective du jardin ;

jardins d'insertion professionnelle : par un réel emploi dans un jardin collectif aménagé en exploitation agricole. C'est une structure à vocation de production, maraîchère ou horticole et aux normes agrobiologiques, où les jardiniers livrent aux habitants des "paniers hebdomadaires".

2. Exemples d'objectifs éducatifs autour du jardin.

- Permettre de vivre dehors, au rythme des saisons, au contact des éléments.
- Développer la curiosité, inviter à l'observation, exprimer son questionnement, pratiquer des expériences scientifiques et techniques, aiguïser son sens de l'analyse.
- Jouer avec ses sens (diversité des plantes, activités d'éveil sensoriel).
- Manger des produits de qualité (légumes anciens ou nouveaux, plantes aromatiques, tisanes...).
- Aménager un espace délaissé ou à transformer.
- Prendre conscience de la complexité des relations de l'homme et son milieu de vie, des êtres vivants entre eux, de l'influence des éléments.
- Agir dans le respect de notre environnement (être capable de jardiner selon des techniques biologiques, maîtriser les dépenses d'énergie, privilégier la récupération...).
- Se concerter, discuter apprendre à faire des choix pour aboutir ensemble.
- Tisser des liens sociaux (rompre l'isolement et l'exclusion, ou rencontrer et faire se rencontrer des publics différents, dynamiser une vie de quartier...).

DIPLÔME DE CONSEILLER EN ÉDUCATION SOCIALE ET FAMILIALE	Session 2011
<i>Implication dans les dynamiques institutionnelles, partenariales et inter partenariales</i> – DC4B	Page : 9/13

ANNEXE 3 (suite)

3. Faire le choix d'un projet partagé : exemple d'une démarche participative.

Motivations à choisir une démarche participative...

- Mise en synergie des moyens humains et matériels.
- La capacité à développer civilité et citoyenneté dans l'action, puis l'esprit de solidarité.
- L'accomplissement d'une tâche commune qui favorise l'échange au-delà de cette action.
- L'appropriation du projet par tous les acteurs, une garantie de longévité et de dynamique.

Quelques conseils pour l'animateur d'un jardin collectif...

Quel que soit l'objectif principal affiché de ce jardin (insertion, éducation, développement local), il doit rester dans l'esprit de tous ses acteurs, enfants et adultes, un jardin partagé. Votre rôle sera que chacun puisse se sentir au cœur de la démarche, ait son mot à dire, son grain de blé à déposer. Ce seront eux qui donneront vie à un jardin original, dans sa forme comme dans son fonctionnement.

- Partagez la gestion du projet et du jardin.
- Favorisez l'appropriation de l'espace et du projet par tous en étant à l'écoute de chacun.
- Sachez être présent, conseiller lorsque le besoin s'en fait sentir, mais dans la discrétion.
- Encouragez chacun à amener des objets récupérés en dehors pour les valoriser au jardin.
- Facilitez le processus de participation de chacun par différentes techniques de dynamique de groupe, notamment lors des prises de décision, de la répartition des rôles...
- Avec les enfants, veillez à diversifier les matériels et matériaux disponibles pour favoriser la créativité et les activités d'expression.

La pédagogie de projet est un outil pertinent pour mettre en œuvre une démarche participative. Les appropriations du projet sont rendues possibles grâce aux choix réels laissés aux participants, une dynamique de groupe efficace, une valorisation et un respect du travail effectué.

Source : www.reseau-orfee.org

DIPLÔME DE CONSEILLER EN ÉDUCATION SOCIALE ET FAMILIALE	Session 2011
<i>Implication dans les dynamiques institutionnelles, partenariales et inter partenariales</i> – DC4B	Page : 10/13

ANNEXE 4 : À quoi servent les jardins familiaux ?

Dire que des jardins familiaux sont un bon outil de prévention socio-économique et culturelle ne suffit pas. C'est en fonction d'une vision claire de la diversité des effets que l'on peut attendre de la mise en place d'un jardin qu'il faut conduire la démarche de création. La considération de la fin poursuivie doit guider la mise en place des moyens, et non pas l'inverse, comme on l'observe trop souvent.

Les jardins familiaux opèrent sur un double registre, à la fois outil de consolidation de la sphère privée et lieu d'initiation et de passage de la sphère privée à la sphère publique. Les jardins sont donc un lieu de socialisation par des apprentissages et des échanges complexes qu'on peut schématiser en deux séries de notions :

Consolidation de la sphère privée		Initiation à la sphère publique	
autonomie	travail familial, autoconsommation, utilité domestique.	intégration	solidarité intra et intercommunautaire
qualification éducative	(re)positionnement des adultes à l'égard des enfants	qualification sociale	(re)conquête du statut de producteur participation aux échanges locaux
construction symbolique du moi	transmission culturelle intergénérationnelle rapport aux cycles vivants	civilité	apprentissage des codes sociaux, respect du travail d'autrui, de sa culture

Apparemment opposées, ces deux séries sont mises par les jardins en relation dialectique de communication et de complémentarité. Paradoxalement, c'est parce que (et à condition que) les jardins jouent un rôle suffisamment fort et reconnaissable de consolidation de la sphère privée qu'ils jouent aussi un rôle d'initiation informelle à la sphère publique. Encore faut-il que les modalités de création, d'aménagement et d'encadrement n'y fassent pas obstacle, ce qui malheureusement est trop souvent le cas.

Source : Daniel Cérézuella , *Jardinage et développement social, Documents de travail des Editions Charles Léopold Mayer , Novembre 1999*

ANNEXE 5 : Jardinage et développement social : susciter une volonté politique

[...]

Selon le problème, les partenaires et les procédures ne seront pas les mêmes. Répétons-le : si le problème à résoudre se pose en termes territoriaux (quartier ou cité en crise), alors la démarche à entreprendre devra s'inscrire dans le champ des politiques urbaines et les partenaires décisifs seront principalement les élus communaux. Ce sera le cas le plus souvent pour les jardins familiaux de développement social. Si le problème à résoudre se pose en termes catégoriels : individus exclus ou désocialisés, alors la démarche à entreprendre s'inscrira dans le champ des dispositifs d'insertion et les partenaires décisifs seront les élus départementaux et les services sociaux du conseil général. Ce sera le cas pour les jardins collectifs d'insertion sociale. Il s'agit alors de faire un diagnostic pour identifier le public concerné, préciser si ce type d'équipement est nécessaire et définir un projet. Au cours de cette phase de pré étude, il convient de bien clarifier le problème à traiter et, pour cela, faire préciser aux acteurs locaux pourquoi ils veulent créer un jardin. Les motivations sont en effet loin d'être toujours claires ! Ainsi il s'est parfois avéré que le motif principal était le désir d'un élu local de faire un geste visible sans réelle préoccupation sociale. Dans un tel cas et dans la mesure où on arrive à s'en rendre compte, il vaut mieux s'abstenir d'aller plus loin !

Cette clarification des problèmes locaux est importante. Selon que l'on aura affaire à un problème de jeunes en difficulté, d'absence de vie sociale sur le quartier ou de chômeurs à resocialiser, la réponse sera très différente. Répétons-le : les discussions préalables doivent porter sur la définition des principes de l'action à mener. Si l'on souhaite par exemple, que les jardins servent à consolider le tissu social du quartier, il faut qu'il y ait engagement préalable des responsables locaux avant la concertation avec les habitants et leur mobilisation. Précisons que l'engagement foncier doit porter sur l'équivalent de vingt ou trente parcelles. En deçà, on doit considérer que la collectivité locale ne s'engage pas vraiment. Ceci dit les vingt ou trente parcelles n'ont pas à être d'un seul tenant. En dessous de ce seuil, il n'est pas possible de créer une dynamique d'implication des habitants : l'offre n'est pas crédible. De plus, ces jardins ne doivent pas être éloignés de plus de dix à quinze minutes des logements si on veut qu'ils jouent un rôle de consolidation sociale du quartier.

Dans tous les cas, il est essentiel qu'il y ait une appropriation du principe du projet par la municipalité. Il faut toujours garder à l'esprit que c'est la commune qui assure la maîtrise de la politique urbaine et sociale. C'est elle qui décide de se donner ou non les moyens de l'action. Insistons sur le fait qu'un des moyens de consolidation du projet par les acteurs locaux, est l'organisation d'un déplacement en groupe sur des jardins déjà en activité dans d'autres villes. Un groupe réunissant élus, acteurs de développement social urbain, travailleurs sociaux, responsables associatifs, responsables des services techniques de la ville, doit donc aller voir ce que représentent concrètement des jardins d'insertion et comment ils fonctionnent. [...]

DIPLÔME DE CONSEILLER EN ÉDUCATION SOCIALE ET FAMILIALE	Session 2011
<i>Implication dans les dynamiques institutionnelles, partenariales et inter partenariales</i> – DC4B	Page : 12/13

ANNEXE 5 (suite)

La nécessité de construire une demande

Pour un jardin familial de développement social, le repérage des besoins doit donc être traité plus en terme de quartier et de dynamique territoriale qu'en terme d'aide à telle ou telle catégorie de personnes en difficulté. Une telle approche n'est pas toujours spontanée. Bien souvent la demande de conseil technique qui est adressée à l'association les jardins d'aujourd'hui émane de travailleurs sociaux ou de jeunes élus aux affaires sociales ayant une fibre environnementaliste. Spontanément ils envisagent d'abord le jardinage comme un accès à un complément de ressources pour des ménages en difficulté économique. Néanmoins, certains travailleurs sociaux ne veulent pas que l'on crée des "jardins des pauvres", ce qui pourrait contribuer à accélérer la stigmatisation du quartier. En réponse aux doutes et interrogations des promoteurs de projet et de leurs partenaires locaux, il est important de faire émerger les besoins des habitants, ce qui n'est pas facile. En effet, on a rarement à faire à une demande spontanée et claire, ce qui ne veut pas dire, bien au contraire, qu'il n'y a pas de besoins.

Source : Source : Daniel Cérézuelle , Jardinage et développement social, Documents de travail des Editions Charles Léopold Mayer , Novembre 1999

DIPLÔME DE CONSEILLER EN ÉDUCATION SOCIALE ET FAMILIALE	Session 2011
<i>Implication dans les dynamiques institutionnelles, partenariales et inter partenariales– DC4B</i>	Page : 13/13